AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0211
FR0010309096-FS0060

20 janvier 2016

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CEGEREAL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 janvier 2016, la société de groupe d'assurance mutuelle SGAM Covéa (88 rue Saint-Lazare, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 14 janvier 2016, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société CEGEREAL et ne plus détenir aucun titre de cette société.

A cette occasion la société GMF Vie[1] a franchi individuellement en baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de cette société.

Ces franchissements de seuils résultent d'une cession d'actions CEGEREAL dans le cadre de l'offre publique visant actuellement les actions de la société[2].

[1] Société anonyme - 1, rue Raoul Dautry, 95120 Ermont.
[2] Cf. notamment D&I 216C0089 du 11 janvier 2016.